



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°38/2024

**Objet : Contrat de maintenance du logiciel de gestion des emplacements du cimetière.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville dispose d'un logiciel de gestion des emplacements du cimetière nécessitant la souscription d'un contrat de maintenance et d'assistance.

Considérant la proposition de contrat de la Société GESCIME, 190 rue Robert Castel 29200 Brest, pour un montant annuel de 1623,27€ HT (1947,92€ TTC), pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois.

### DÉCIDE

- **la souscription** du contrat de maintenance du logiciel de gestion des emplacements du cimetière auprès de la Société GESCIME, 190 rue Robert Castel - 29200 Brest, pour un montant annuel de 1623,27€ HT (1947,92€ TTC).
- **de procéder à la signature** des pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 15 mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240315-382024Contratde-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2024

Mise en ligne le 18 mars 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)